

● (1125)

LA BAISSÉ PRÉVUE DU NOMBRE DE MISES EN CHANTIER

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable du logement. Le collaborateur le plus important du ministre en matière de logement, le président de la SCHL, a déclaré que la pénurie croissante de logements locatifs au Canada allait susciter une crise plus grave que celle à laquelle font face actuellement les propriétaires qui doivent renouveler leur hypothèque. Et pourtant, d'après les prévisions de la SCHL, le nombre des logements mis en chantier ne s'élèvera qu'à 135,000 l'an prochain, soit 60 p. 100 seulement du nombre qu'il faudrait pour répondre à la demande. Le ministre a prétendu à maintes reprises que cette année on construira 170,000 logements. Pourquoi se vante-t-il d'un déficit de 50,000 logements?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Bien au contraire, madame le Président. Je l'ai dit hier, l'une des premières mesures qu'ait prises le gouvernement à son retour au pouvoir fut de rétablir la déduction pour amortissement afin de stimuler la mise en chantier d'immeubles à logements multiples et remédier ainsi à ces difficultés. Cela explique que depuis le retour de notre gouvernement au pouvoir le nombre des immeubles à logements multiples mis en chantier a augmenté d'un trimestre à l'autre au Canada. C'est également pourquoi j'ai fait le mois dernier au gouvernement, en reconnaissant le risque d'une pénurie encore accrue, des recommandations dont s'inspireront, je l'espère, les plans financiers présentés à la Chambre dans le cadre du budget.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LE RAPPORT DUBIN—ON DEMANDE AU MINISTRE DE RELEVER
LES HAUTS FONCTIONNAIRES DE LEURS FONCTIONS

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question, porte sur le rapport Dubin sur la sécurité aérienne et s'adresse au ministre des Transports. Ce rapport déposé hier à la Chambre accuse les hauts fonctionnaires du ministère des Transports de s'opposer farouchement à l'application de la loi même dans les cas les plus flagrants et de décourager les spécialistes chargés de cette application. Le juge Dubin demande instamment au ministre d'intervenir personnellement parce qu'il doute fort que la direction actuelle corrige la situation. C'est pourquoi j'aimerais savoir si le ministre va relever de leurs fonctions MM. Owen, Arpin et McLeish jusqu'à ce qu'il puisse démontrer au comité permanent des transports que son ministère contribue véritablement à assurer la sécurité des usagers des lignes aériennes?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai dit hier en gros ce que je pensais du rapport. C'est un excellent travail, le Volume 2 en particulier. Je suis d'accord avec son contenu et mes adjoints et moi-même recon-

Questions orales

naissions que la plupart des faits avancés sont vrais. C'est clair je pense.

J'ai dit en outre hier que nous déposerions d'ici deux ou trois mois un rapport sur la mise en application de chacune des recommandations ou de groupes de recommandations du rapport Dubin. On saura clairement ce qui va être entrepris. Il y a eu toutefois un échange de vues sur les principes que régissent la mise en application.

Jusqu'ici, le ministère des Transports a été relativement indulgent au sujet de la formation; il a manqué de conviction ou de prosélytisme, appelez-le comme vous voudrez. Le juge Dubin recommande que l'on applique de façon beaucoup plus stricte les règlements. Le ministère des Transports est d'accord là-dessus et compte agir en ce sens. Mais les choses ne sont pas aussi simples que cela. Il faut parfois apporter des nuances. Je conseille au député de lire la recommandation n° 69 où le juge Dubin déclare:

La politique sur l'application de la loi devrait reconnaître les rôles distincts que jouent la détection, la conciliation et l'imposition...

C'est une affaire de jugement. Nous avons légèrement exagéré dans un sens mais il ne faudrait pas commettre l'excès inverse et nous allons y veiller.

ON BLÂME L'ADMINISTRATEUR

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, le juge Dubin déclare que le service de l'assurance de la qualité, au bureau central, résiste à l'application des mesures, ce qui provoque des situations dangereuses. Le ministre parle de principes et de nuances. Le juge Dubin rapporte entre autres choses, que des avions en service sont réparés avec des moyens de fortune ou n'ont pas de réservoirs à essence à l'extérieur et que lors d'un vol commercial on a voulu enlever la ceinture de sécurité à un passager pour attacher une porte qui battait au vent.

● (1130)

M. McLeish a déclaré que tant qu'il sera administrateur des transports aériens il ne changera pas la politique d'application; le ministre va-t-il au moins le relever de ses fonctions jusqu'à ce qu'il prouve qu'il est disposé à changer d'attitude, étant donné surtout que M. le juge Dubin prouve dans ses deux rapports que l'administrateur a en pleine connaissance de cause, toléré des situations dangereuses?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, mon honorable ami me fait penser au passager à bord d'un navire qui, après avoir été mis au courant de troubles de moteur, décide d'aller descendre le capitaine dans sa cabine, par mesure de sécurité.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Je n'ai pas l'intention de faire cela. Mon ministère admet que des erreurs ont été commises dans le passé et il est désireux et impatient—et le ministre va veiller à ce que cela se fasse—de rééquilibrer les méthodes d'application. On le fera et même avec la plus grande vigueur.